

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIONS 2018-2019 PAR DOMAINE

Domaine d'Action	Cibles	Partenaires principaux	Objectif principal	Modalités d'action	Production
AXE 1 Rendre le travail apprenant et attractif	Porteurs de projet GPECT, Acteurs économiques (CCI...), Entreprises	Cellule d'appui GPECT	Rendre visible le lien Compétences-Travail comme un levier de performance et d'attractivité en entreprise en valorisant la situation de travail comme un lieu d'apprentissage.	1. Appui méthodologique aux porteurs de projet GPECT et/ou territoriaux 2. Situation apprenante et formation en situation de travail 3. Travail et attractivité de l'entreprise	1-1 Aider les acteurs du territoire à formaliser, co-construire les projets permettant de répondre aux problématiques liées aux compétences. 2-1 Essaimer les bénéfices pour les entreprises à formaliser les apprentissages en situation de travail. 3-1 Repérer les éléments qui favorisent un emploi de qualité et l'attractivité de l'entreprise.
AXE 2 Favoriser un dialogue basé sur des enjeux partagés	Partenaires sociaux, Acteurs relais / Consultants-Formateurs		Outils et soutenir les acteurs du dialogue social pour créer les conditions d'amélioration des relations de travail	1. Appui aux partenaires sociaux 2. Appui au Dialogue Social (dispositif ARESO) 3. Favoriser la pluralité de population au travail	1-1 Appui observatoires territoriaux 1-2 Alimenter et animer un réseau de partenaires pouvant potentiellement accompagner les IRP 2-1 Trois accompagnements, valoriser les effets d'appui aux relations sociales 3-1 Valoriser la pluralité de la population au travail comme une force à travers "Dessine-moi le travail"
AXE 3 Aider à l'évolution du travail et à l'intégration du numérique	Entreprises, Acteurs économiques	Branche à déterminer	Mieux comprendre la nature des transformations du travail pour mieux accompagner les acteurs de l'entreprise à revisiter leur organisation de manière concertée	1. Industrie du Futur 2. Accompagnement Transition Numérique 3. Appui méthodologique pour intégrer les impacts du Numérique sur la façon de travailler et sur la manière d'organiser l'activité	1-1 Capitaliser sur les effets des premières entreprises accompagnées 1-2 Diagnostic 1-3 Expérimenter une méthodologie d'accompagnement de la transformation des entreprises 2-1 Expérimenter un accompagnement auprès d'une branche ou d'un secteur pour mieux travailler l'ère du numérique 3-1 Etude préalable "mieux travailler à l'ère du numérique" 3-2 Aider et valoriser les projets régionaux sur le numérique
AXE 4 Développer les démarches de qualité de vie au travail	Etablissements sanitaires et médico-sociaux, Acteurs santé, Entreprises, Acteurs du secteur propreté, Acteurs relais / Consultants	ARS Branche à déterminer	Favoriser et développer l'approche Qualité de Vie au Travail auprès des entreprises et susciter des dynamiques d'acteurs pour créer la cohésion des acteurs relais	1. Qualité des soins et QVT 2. Coordination et appropriation de l'approche QVT en région (PRST3) 3. Appui au réseau Ambassadeur QVT 4. Egalité d'accès à la QVT 5. Conciliation des temps dans le secteur de la propreté 6. Formation QVT "offre de service du réseau Anact-Aract"	1-1 Accompagner les établissements dans leur projet QVT 2-1 Animation QVT 2-2 Accompagner un secteur d'activité (à déterminer) 3-1 Accompagnement d'entreprises sur la démarche QVT 4-1 Intervention expérimentale sur Egalité et QVT 5-1 Finalisation de l'action "propreté", transfert sur d'autres secteurs 6-1 Former des relais à l'approche QVT et à la méthodologie d'accompagnement
AXE 5 Promouvoir la santé au travail de façon intégrée	Partenaires, Entreprises		Contribuer à la politique régionale Santé Travail et développer une culture de prévention dans les TPE et PME régionales	1. Contribution à la gouvernance du PRST3 2. Contribution aux fiches actions du PRST3 3. Intégrer le paramètre sexué dans la prévention des risques	1-1 Participer à l'animation et aux réunions de coordination des acteurs 2-1 Contribuer à l'alimentation des actions PRST3 (Mesocap, Faire Ecole, MCE) 3-1 Intégrer dans la prévention l'impact différencié de l'exposition aux risques en fonction du sexe

Objectifs	Actions	Cibles	Les attendus	Livrables	Partenaire principal *	Echéancier Prévisionnel	Temps estimé en 2018	Financement
Axe 1 : <u>Rendre le travail apprenant et attractif</u>	1_1 Appui méthodologique aux porteurs de projet GPECT et/ou territoriaux	Porteurs de projet GPECT, acteurs économique (Cci...) Entreprises	Aider les acteurs du territoire à formaliser, co-construire des projets permettant de répondre aux problématiques liées aux compétences.	A <i>déterminer</i>	Cellule d'appui GPECT		10<j>15	CPER Anact
	1_2 Situation apprenante et formation en situation de travail	Acteurs du territoire Entreprises	Essaimer les bénéfices pour les entreprises à formaliser les apprentissages en situation de travail	Le chemin de la situation apprenante	Pays de Vierzon	30 juin 2018	30<j>45	CPER Anact
	1-3 Travail et attractivité de l'entreprise	Branche à définir Entreprises	Repérer les éléments qui favorisent un emploi de qualité et l'attractivité de l'entreprise	Rapport Fest <i>Outils</i>	FPSPP/CNEFOP/ COPANEF Branche à déterminer	2ème semestre 2019	20<j>30	Financement Anact /FPSPP CPER Anact <i>Recherche de co-financement</i>

* Autres que financeurs, la Direccte et le Conseil Régional sont partenaires de facto sur tous les axes.

Objectifs	Actions	Cibles	Les attendus	Livrables	Partenaire principal *	Echéancier Prévisionnel	Temps estimé en 2018	Financement
<u>Axe 2 - Favoriser un dialogue basé sur des enjeux partagés</u>	2_1 Favoriser la pluralité de population au travail	Entreprises Les salariés	Valoriser la pluralité de la population au travail comme une force à travers " Dessine-moi le travail "	Kit de transfert de la méthodologie	Astrées	Jun 2018	20<j>25	CPER Anact
	2_2 Appui au Dialogue social (<i>Dispositif Areso</i>)	Entreprises	3 accompagnements Valoriser les effets d'appui aux relations sociales			Fin 2018	15<j>20	CPER Entreprises Ministère du travail
	2-3 Appui aux partenaires sociaux	Partenaires sociaux Acteurs relais / consultants-Formateurs	Appui observatoires territoriaux Alimenter et animer un réseau de partenaires pouvant potentiellement accompagner les IRP	A définir		Fin 2019	40<j>55	CPER Anact

* Autres que financeurs, la Direccte et le Conseil Régional sont partenaires de facto sur tous les axes

Objectifs	Actions	Cibles	Les attendus	Livrables	Partenaire principal *	Echeancier Prévisionnel	Temps estimé en 2018	Financement
<p>Axe 3 : Aider à l'évolution du travail et à l'intégration du numérique</p> <p>Mieux comprendre la nature des transformations du travail pour mieux accompagner les acteurs de l'entreprise à revisiter leur organisation de manière concertée.</p>	3-1 Industrie du futur	Entreprises	Capitaliser sur les effets des premières entreprises accompagnées Diagnostic Expérimenter une méthodologie d'accompagnement de la transformation des entreprises	Fiche sur les effets « Use Case » Evolution du DIIC Fiche industrie du futur (volet de l'Aract)		Décembre 2018	60<j>80	CPER Anact
	3-2 Accompagnement Transition Numérique	Entreprises, <i>branche à déterminer</i>	Expérimenter un accompagnement auprès d'une branche ou d'un secteur pour mieux travailler à l'ère du numérique	A <i>déterminer</i>	<i>Branche à déterminer</i>	Déc. 2019	30<j>40	FSE/Anact
	3_3 Appui méthodologique pour intégrer les impacts du numérique sur la façon de travailler et sur la manière d'organiser l'activité	Entreprises, acteurs économique	Etude préalable « mieux travailler à l'ère du numérique » Aider et valoriser les projets régionaux sur le numérique	Brochure			Avril 2018	30<j>50

* Autres que financeurs, la Direccte et le Conseil Régional sont partenaires de facto sur tous les axes

Objectifs	Actions	Cibles	Les attendus	Livrables	Partenaire principal*	Echéancier Prévisionnel	Temps estimé en 2018	Financement	
<u>Axe 4</u> <u>Développer</u> <u>les</u> <u>démarches</u> <u>de qualité</u> <u>de vie au</u> <u>travail</u>	Favoriser et développer l'approche Qualité de vie au travail auprès des entreprises et susciter des dynamiques d'acteurs pour créer la cohésion des acteurs relais	4-1 Qualité des soins et QVT 4-2 Coordination et appropriation de l'approche QVT en région (PRST3) 4-3 Appui au réseau Ambassadeur QVT 4-4 Egalité d'accès à la QVT 4-5 Conciliation des temps dans le secteur de la propreté 4-6 Formation QVT « Offre de service du réseau Anact-Aract	Etablissements sanitaires et médico-sociaux Acteurs Santé - Acteurs économiques Entreprises Entreprises Acteurs du secteur propreté Acteurs relais / Consultants /	Accompagner les établissements dans leur projet QVT -Animation QVT -Accompagner un secteur d'activité (à déterminer) Accompagnement d'entreprises sur la démarche QVT -intervention expérimentale sur Egalité et QVT Finalisation de l'action « Propreté » Transfert sur d'autres secteurs Former des relais à l'approche QVT et à la méthodologie d'accompagnement	Support d'informations méthodologiques et illustratives Synthèse des travaux des différents acteurs Témoignage – Outils pour les ambassadeurs 1 cas d'entreprise 1 boîte à outils de l'intervenant -Plaquette -Témoignages -Charte de travail en journée et en continu Evaluation	ARS Branche à déterminer à déterminer	20 <J>25 30 <J>40 10 <J>15 20 <J>25 25 <J>30 10	CPER Anact ARS CVL CPER Anact Recherche Financement CPER Anact Recherche Financement CPER Anact Entreprises	

* Autres que financeurs, la Directe et le Conseil Régional sont partenaires de facto sur tous les axes

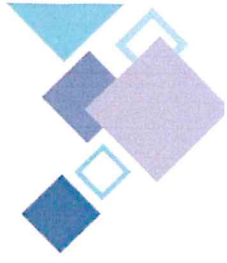
Objectifs	Actions	Cibles	Les attendus	Livrables	Partenaire principal *	Echéancier Prévisionnel	Temps estimé en 2018	Financement
<u>Axe 5</u> : <u>Promouvoir la santé au travail de façon intégrée</u>	Contribuer à la politique régionale Santé et travail développer une culture de prévention dans les TPE et PME régionales	5.1 : Contribution à la gouvernance du PRST 3	-Participer à l'animation et aux réunions de coordination des acteurs	Témoignages, échanges de pratiques, participation aux réunions		Fin 2020	15>J>20	CPER Anact
		5_2 : Contribution aux fiches actions du PRST 3	Contribuer à l'alimentation des actions PRST 3 (Mesocap, Faire école, MCE)	Livrables prévus dans les fiches action PRST3		Fin 2020	70<J>80	CPER Anact
		5_3 : Intégrer le paramètre sexué dans la prévention des risques	Entreprises	Intégrer dans la prévention l'impact différencié de l'exposition aux risques en fonction du sexe	Outils repérage		Fin 2020	20<J>30

* Autres que financeurs, la Directe et le Conseil Régional sont partenaires de facto sur tous les axes

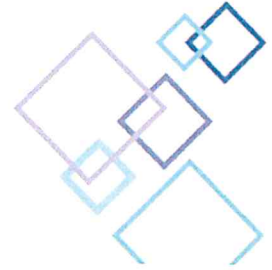
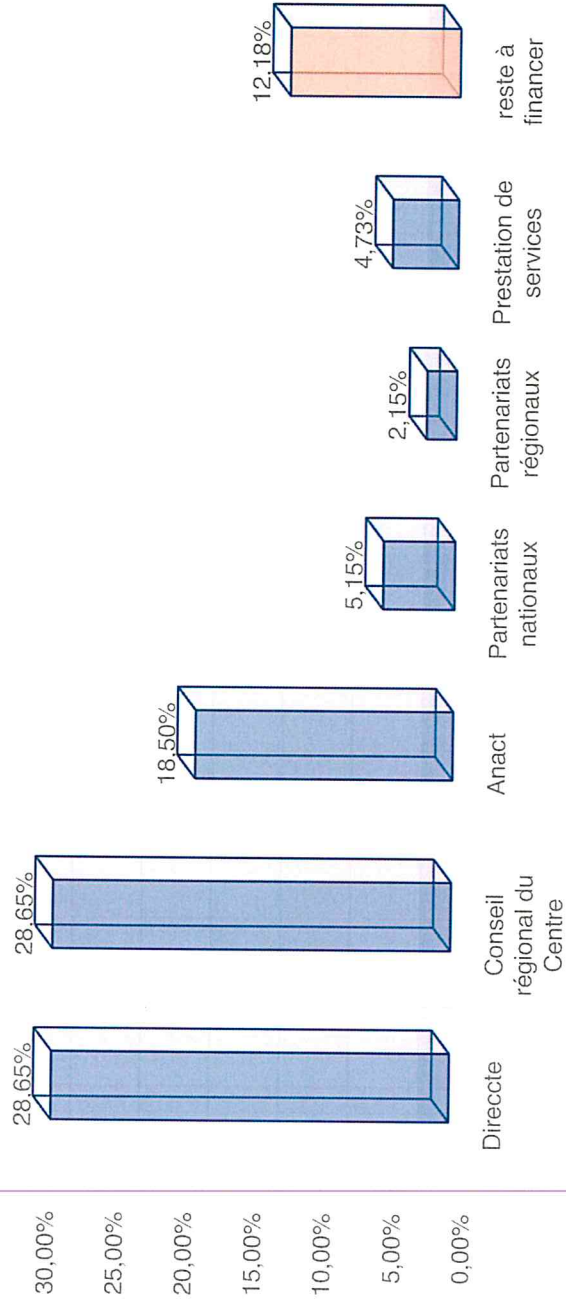
	Objectifs	Actions	Cibles	Les attendus	Livrables	Partenaire principal *	Echéancier Prévisionnel	Temps estimé en 2018	Financement
Transversale 1 - Rendre visible les actions sur l'amélioration des conditions de travail	Valoriser en quoi l'amélioration des conditions de travail favorise la performance globale et durable	-diffuser par différents media les actions menées par les entreprises	Entreprises Partenaires	-20 ans -Réunions de sensibilisation -Capitalisation collective de outils de transfert	20 ans jeu A l'Aract cas d'entreprise, témoignages,		Fin 2019	90<j>110	CPER Anact
Transversale 2 - Mesurer l'impact des actions sur les conditions de travail	Tracer les effets d'une intervention pour repérer la plus-value apportée à l'entreprise et aux salariés	Créer des modalités de suivi des effets (en amont, pendant et en aval) Dans toutes nos interventions	Entreprises	-Montrer les liens entre l'amélioration des conditions de travail et la Performance globale	A déterminer	Laboratoire de recherche	Déc. 2019	30<j>40	CPER Anact
Offre de service Anact	Offre de service construite avec le réseau Anact-Aract	Prestation à la demande des entreprises	Entreprises	GPS Animation Tzatziki Formation Action	cas d'entreprise, témoignages,			110 jours	Entreprises

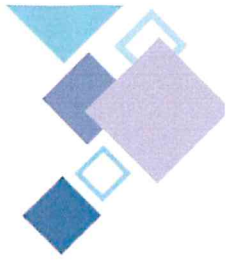
* Autres que financeurs, la Directe et le Conseil Régional sont partenaires de facto sur tous les axes

FINANCEMENT 2018

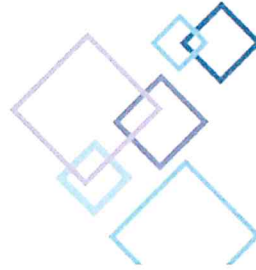
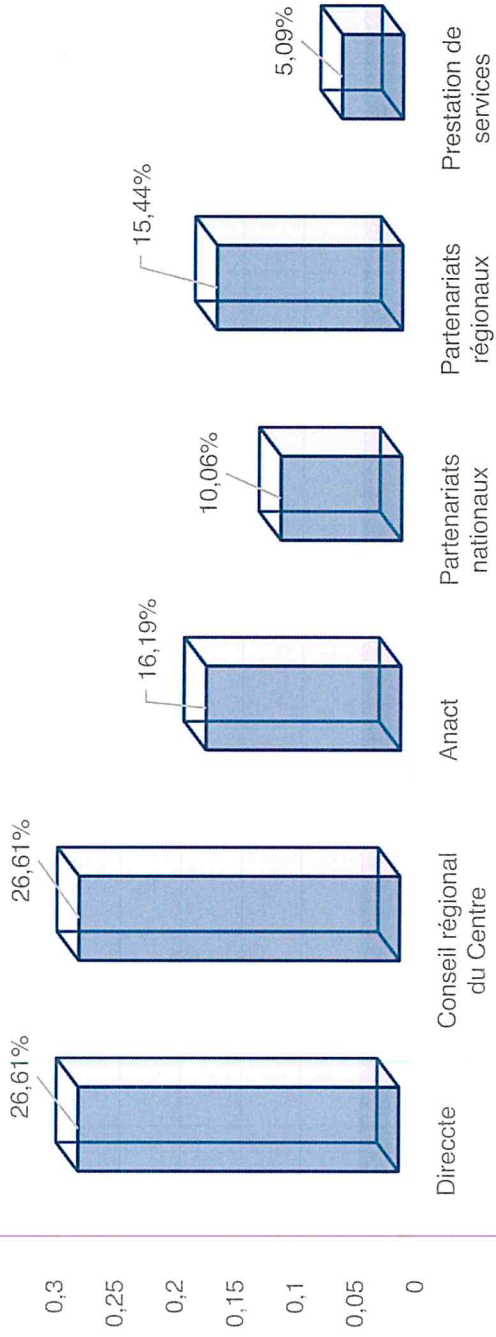


Budget prévisionnel 2018





Co-financement de l'Aract Centre-Val de Loire



Evolution du jeu Al'aract Note d'opportunité

Rappel des modalités du jeu Al'aract

En 2013, l'Aract Centre-Val de Loire, dans sa recherche d'outils et de moyens pour transmettre, échanger et faire partager les acteurs sur les thématiques d'amélioration des conditions de travail a testé une nouvelle modalité : le jeu.

Le jeu nommé « à l'aract » a été construit par l'équipe de l'Aract Centre-Val de Loire.

C'est un jeu plateau (type jeu de l'oie), qui se joue en équipe avec des cases de différentes couleurs qui font références à des typologies de questions. (ouvertes, fermées, QCM, charade, ...)

La progression dans le jeu est basé sur le hasard avec un lancer de dé.

Le gagnant est la première équipe qui arrive à la dernière case.

le jeu est animé par un chargé de mission

Objectif Le jeu est un support d'animation à la fois de faire échanger un groupe dans la construction d'une référence commune sur des thématiques sur les conditions de travail

C'est un outil de sensibilisation

Enseignements -

En entreprise

En phase préliminaire d'un accompagnement, pour expliquer de quoi on parle concrètement
En effet, la plupart du temps la question fait référence à une problématique rencontrées en entreprise, Par un mot clé, le chargé de mission fait discuter sur le travail et la perception de chacun.

En sensibilisation

En lieu et place d'un PowerPoint lors d'intervention auprès de réunions des organisations syndicales, de groupe d'entreprise, auprès des étudiants

Enseignement des modalités de jeu

Retour des participants

Un retour très positif

« ludique » « participatif »

Apprentissage se fait aussi par le jeu

On apprend de ses erreurs

Mais des limites

Animation que par l'Aract Centre-Val de Loire

La perte des cartes

Les questions réglementaires sont vite obsoletes

La réédition des cartes (mise à jour) est un coût important

Forte demande pour l'acheter de la part de grandes entreprises, de la part de consultants

Objectif de l'évolution:

Faire évoluer le jeu pour pouvoir le transmettre et qu'il puisse être animé par d'autres acteurs que l'aract

Evolution du jeu passage du plateau physique, classique de type Jeu de l'oie en version plus numérique

Laisser les équipes plus autonome dans la progression du jeu au regard de leurs connaissances en choisissant le niveau de difficulté de la question

Evolution du jeu requestionne le modèle économique

L'évolution du jeu permet de pouvoir le transférer en le vendant afin de nous rembourser l'investissement et nous créer une source de financement

Opportunité	Risques
Le marché existe et la demande est forte Donc il y a un besoin	Sortie d'un jeu par la concurrence
Intégrer dans la gamme Travail et réalité	Coût d'investissement
Partenariat avec l'Anact	

La vente : estimation à 250 euros le jeu

Formation pour accompagner : 500 euros la journée

Le coût

	Anact	Aract
Financement evolution	10 000	40 000
Fabrication	15000	
Stocckage et expédition	3000	
extension	5000	
Estimation du partage des recettes	45 % pour la 1 ^{er} édition 70% pour le seconde édition	55% pour la 1 ^{er} édition 30% pour le seconde édition
Droit d'auteur		11%

Qui fait quoi

	Anact	Aract
Création		✓
Relation avec le prestataire	✓	✓
Logistique / gestion des stock	✓	
communication	✓	
Stocckage et expédition	✓	
Commercialisation	✓	
Maintenance	✓	

Résolution

Au regard des éléments de contexte et enjeux rappelés dans la note d'accompagnement de la présente résolution le CA de l'Aract confirme son attachement à la démarche de mutualisation déjà engagée au sein du réseau.

Considérant :

- que le CA partage les principes fondamentaux rappelés lors de la réunion des gouvernances du 23 février 2018 (voir note d'accompagnement),
- que le terrain de décision et de mise en action retenu, à savoir celui de la comptabilité / paie est pertinent,
- que le 23 février 2018 s'est dégagé un consensus des gouvernances présentes ou représentées en faveur d'un projet d'internalisation des fonctions de comptabilité / paie (scénario 1 (*)),
- que cette étape de mutualisation s'inscrit dans le cadre d'un projet stratégique plus global dont les sujets sont d'ores et déjà identifiés (RH, SI, finances, développement des partenariats, communication ...).

En conséquence, le CA de l'Aract s'engage

- dans le processus de mise en œuvre du scénario 1, à savoir la création d'un CSP (Centre de Services Partagés) au sein du réseau Anact-Aract, dans un cadre conforme aux principes fondamentaux susvisés et sécurisé par les principales modalités précisées ci-dessous,
- dans la contribution à la réflexion et à la mise en œuvre d'un projet intégrant les autres champs précités.

Pour ce faire le CA de l'Aract valide ci-après les principales modalités de mise en œuvre du projet telles qu'elles ont été préconisées par le groupe projet lors de la journée des gouvernances du 23 février 2018, à savoir :

- Constitution d'un comité de pilotage en continuité du groupe projet déjà existant. Ce comité sera notamment chargé de transmettre au CA de l'Anact les orientations à faire valider et/ou à soumettre aux CA des Aract. Sa composition renouvelée devra incarner la diversité du réseau.
- Identification et mise en place d'un chef de projet chargé de préparer et soumettre au comité de pilotage les modalités opérationnelles de mise en œuvre du projet, y compris sur l'accompagnement des parcours et des compétences.

Dans le prolongement de la contribution du réseau déjà mobilisée en 2017, le CA de l'Aract s'engage à contribuer financièrement aux coûts d'ingénierie de ce projet pour l'année 2018, à proportion de ses ressources (au regard des critères utilisés pour la détermination de la convention conclue avec l'Anact) et à titre de référence à hauteur d'environ 80 000 euros soit 3000 à 7000 euros maximum selon la taille de l'Aract.

(*) les différents scénarii présentés lors de la journée du 23 février sont repris dans le power point annexé à la note d'accompagnement.



Note d'accompagnement du projet de résolution soumise au vote des CA

Le fonctionnement en réseau Anact-Aract, formalisé par les chartes successives de 1999 et de 2016, a permis de structurer peu à peu un premier socle de mutualisation.

L'Anact et les Aract sont engagées depuis 2016 dans une réflexion sur le développement de cette mutualisation et notamment des fonctions supports au sein du réseau.

Eléments de contexte :

- La raréfaction des ressources publiques et privées,
- La mise en oeuvre des fusions inter-Aract dans le cadre de la Loi NOTRe,
- La demande du Ministère du Travail d'engager des pistes concrètes d'actions en matière de mutualisation d'ici le début de l'année 2018,
- La mission Lecocq qui vise notamment « à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'ensemble du système de prévention des risques professionnels ».
- Les travaux de rédaction du COP 2018 / 2021.

Enjeux :

- Mettre en place des leviers d'optimisation des ressources au sein du réseau en garantissant le maintien de la qualité des prestations proposées au service des entreprises et des salarié.e.s.

L'analyse du modèle économique actuel du réseau montre qu'il est souhaitable d'augmenter la part des ressources consacrées aux fonctions opérationnelles en optimisant au mieux les ressources consacrées aux fonctions dites de « support ».

- Prendre en compte l'impact des fusions et le déséquilibre potentiel entre des Aract de taille différentes (moins de 10 salariés, de 10 à 20 et plus de 20 salarié.e.s) et réaffirmer la cohérence et la solidarité au sein du réseau Anact-Aract.

La mutualisation de moyens au sein du réseau ne réduit pas les marges de manœuvre locales mais, au contraire, doit les rendre possibles.

Les réalisations de juin 2016 à aujourd'hui

- Journées des Gouvernances : Juin et Octobre 2016 & Juin 2017 ;
- Lancement du « G10 » en Octobre 2016 (Groupe de pilotage composé de 3 présidents ou vices présidents employeurs, 3 présidents ou vices présidents salariés.e.s, 3 DR + Anact et l'ensemble sur la base d'une représentation des 3 Instances de coordination interrégionale -ICIR-);
- Choix d'un conseil en appui faisant suite à appel d'offre : Sémaphores en Mai 2017
- Journées du réseau : 6 et 7.07.17
- Informations régulières sur l'avancée des travaux en CA Anact
- Information par les directeurs.trices des CA en région au cours du processus
- Echanges avec les représentants salarié.e.s du DSR : à chaque réunion et point avec le G10 (Janvier 2018)
- Enquête préparatoire
- Ateliers des 4 et 5 octobre 2017 : Gestion / RH / SI / Production
- Enquête préparatoire
- Ateliers des 4 et 5 décembre 2017
- Rapport final de synthèse de SEMAPHORES du 9 février 2018 (*)
- La journée gouvernance du 23 février 2018

Principes fondamentaux guidant la démarche :

- La démarche doit s'inscrire dans la dynamique du « Faire réseau » et conforter synergies et coopérations tel que rappelé dans le conventionnement Anact-Aract,
- Le développement de la mutualisation doit permettre de conforter les activités de chaque structure et de renforcer les solidarités,
- La mutualisation doit être une opportunité pour mieux reconnaître, valoriser et développer les compétences au sein du réseau et pour chaque entité,
- Les instances de gouvernances doivent être pleinement associées aux décisions (**),
- Les salarié.e.s doivent être informé.e.s de la démarche engagée,
- La démarche doit être sécurisée et permettre d'optimiser les coûts pour toutes les entités du réseau.

*(**) Pour cela, les travaux engagés doivent permettre de fournir des éléments objectifs d'aide à la décision*

Autres précisions sur les principales modalités de mise en œuvre

Le Comité de pilotage sera garant du bon déroulement du projet d'ensemble et sera notamment chargé :

- De transmettre au CA de l'Anact les orientations à faire valider et/ou à soumettre aux CA des Aract ;
- D'être l'interlocuteur du chef de projet qui lui rend compte ;
- D'initier et de valider les éléments réguliers de communication à faire suivre aux différents CA et aux acteurs du DS (DSR, DP et CT) ;
- D'impliquer l'ensemble des directeurs.trices et des équipes selon les valeurs et principes du réseau.

Le groupe projet « mutualisation » du réseau Anact-Aract,
Le 14 mars 2018

() les différents scénarii présentés lors de la journée du 23 février sont repris dans le power point annexé à la note d'accompagnement (Diaporama transmis et présenté le 23 février)*

ARACT Centre Val de

Présentation de vos principaux indicateurs financiers

ANALYSE DE

RESSOURCES ASSOCIATIVES

	2017	2016	Évolution
Subventions obtenues	713 244 €	669 148 €	+6,6% 😊
Cotisations des adhérents	0 €	26 €	↑
Dons, Legs	18 €	0 €	↑
Reprises sur fonds dédiés	17 583 €	0 €	↑
Total des ressources	730 845 €	669 174 €	+9,2% 😊

Financement collectif

Subventions Anact, Etat et Région 2017 : 521 640 €

Subventions Anact, Etat et Région 2016 : 540 115 €

Financement d'actions

Les actions FEST et FSE senior financées par l'ANACT génèrent une ressource de 77 k€.

D'une année sur l'autre, les actions financées divergent.

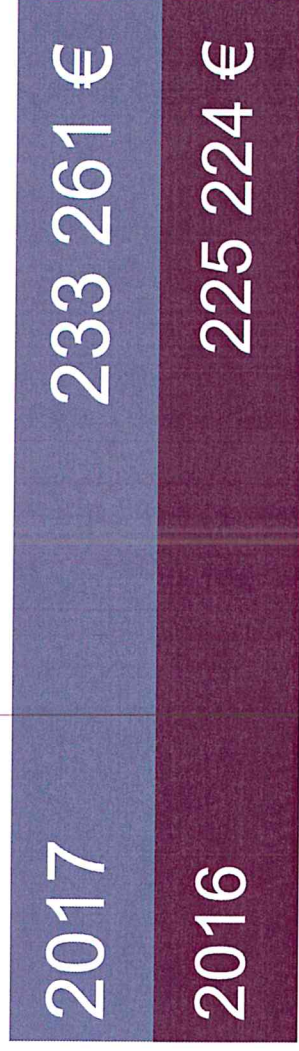
ACTIVITÉ DE PRODUCTION / PRESTATIONS

	2017	2016	Évolution
Prestations vendues	38 220 €	44 577 €	-14,3% ⚡
Production de l'exercice	38 220 €	44 577 €	-14,3% ⚡
Marge sur prestations	38 220 €	44 577 €	-14,3% ⚡
Taux de marge sur prestations	100%	100%	0 ↑

ACTIVITÉ GLOBALE

	2017	2016	Évolution
Ressources associatives	730 845 €	669 174 €	+9,2% 😊
Prestations vendues	38 220 €	44 577 €	-14,3% ⚡
Produits de fonctionnement	769 065 €	713 751 €	+7,7% 😊

CHARGES DE FONCTIONNEMENT



 **+3,6%**

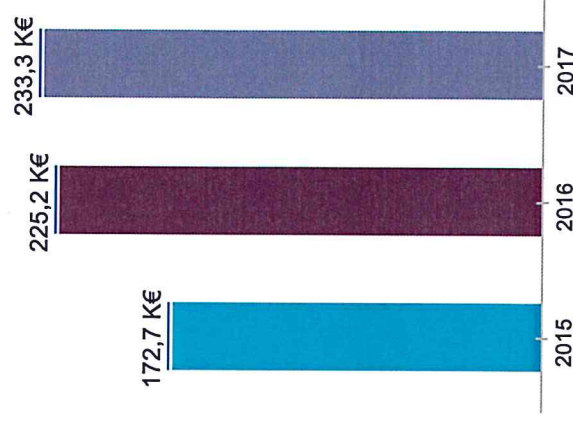
% Produits

30,33%

31,55%

+8 037 €

Produits de fonctionnement : +7,7%



Stabilité relative des charges cache toutefois une diminution des loyers liée au transfère rue de Paris de 17 k€ compensée par la communication de l'association +22 k€.

CHARGES EXTERNES (DÉTAIL)

	2017	2016	Évolution
Fournitures consommables	10 358 €	11 425 €	-1 067 € -9,3%
Locations, Charges locatives	45 369 €	62 945 €	-17 576 € -27,9%
Entretien, Réparations	9 804 €	7 219 €	+2 585 € +35,8%
Primes d'assurance	4 470 €	4 251 €	+219 € +5,2%
Intermédiaires et honoraires	23 167 €	31 962 €	-8 795 € -27,5%
Publicité	55 133 €	33 246 €	+21 887 € +65,8%
Transports	36 €	1 363 €	-1 327 € -97,4%
Déplacements, Réception	65 507 €	58 308 €	+7 199 € +12,3%
Frais postaux, Télécom.	14 530 €	12 025 €	+2 505 € +20,8%
Frais bancaires	305 €	295 €	+10 € +3,4%
Autres services extérieurs	4 582 €	2 185 €	+2 397 € +109,7%
TOTAL	233 261 €	225 224 €	+8 037 € +3,6%

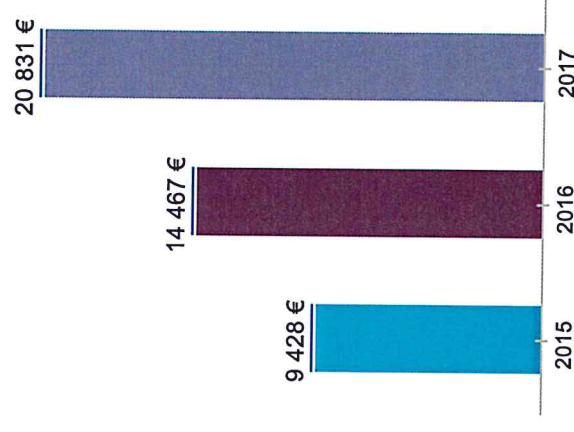
IMPÔTS ET TAXES



 +44%

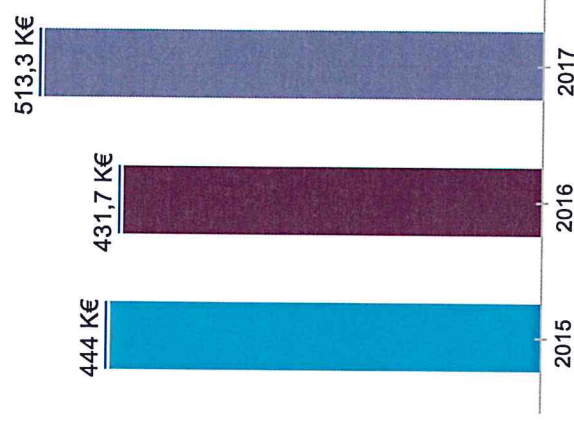
+6 364 €

Produits de fonctionnement : +7,7%



Hausse de la taxe sur les salaires (assise sur la masse salariale)

CHARGES DE PERSONNEL



Sur 2017, la progression résulte du versement d'une indemnité de rupture conventionnelle pour 17 k€ ainsi que l'embauche de CDD (46 k€) pour réaliser les actions.

SYNTHÈSE DES CHARGES DE PERSONNEL

	2017	2016	Évolution
Salaires bruts	356 764 €	297 253 €	+20%
Charges sociales	143 178 €	123 522 €	+15,9%
Taux de charges sociales	40,13%	41,55%	-1,4
Autres charges du personnel	13 393 €	10 957 €	+22,2%

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

% Produits

-0,7%

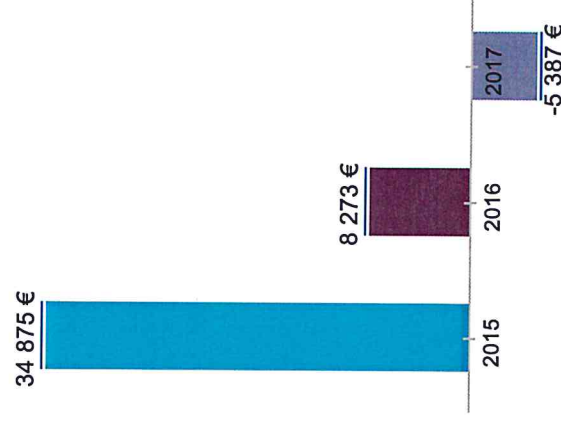
1,16%

2017

-5 387 €

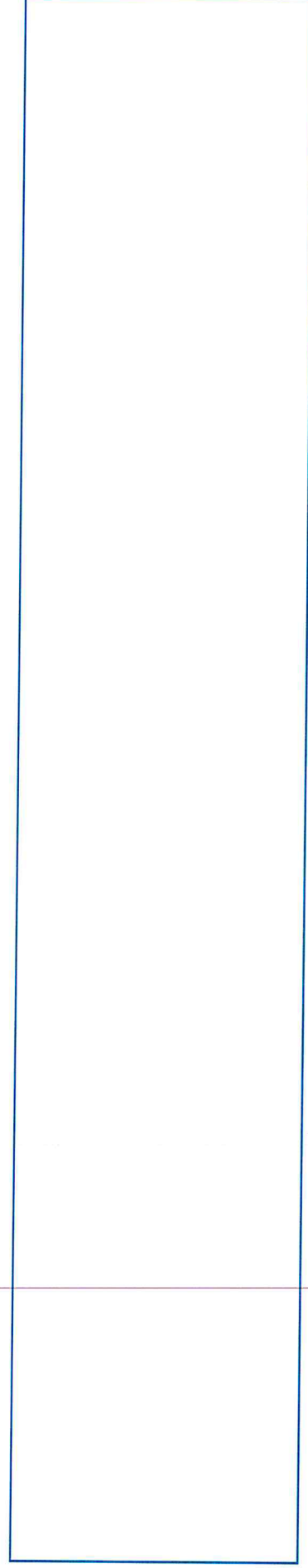
2016

8 273 €



-13 660 €

Produits de fonctionnement : +7,7%



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2017	2016	Évolution
Produits de fonctionnement	769 065 €	713 751 €	+55 314 € +7,7% 😊
Marge globale	38 220 €	44 577 €	-6 357 € -14,3%
Charges de fonctionnement	233 261 €	225 224 €	+8 037 € +3,6%
Impôts et taxes	20 831 €	14 467 €	+6 364 € +44%
Charges de personnel	513 335 €	431 732 €	+81 603 € +18,9%
Dotations aux amortissements	7 194 €	1 494 €	+5 700 € +381,5%
Engt à réaliser / ress. affectées	0 €	17 583 €	-17 583 €
Résultat courant non financier	-5 838 €	7 914 €	-13 752 €
Résultat financier	1 009 €	360 €	+649 € +180,3%
Résultat courant	-4 829 €	8 273 €	-13 102 €
Résultat exceptionnel	-558 €	0 €	-558 €
Résultat de l'exercice	-5 387 €	8 273 €	-13 660 €

VOT

au 31/12/2017

